

1 jour

## Date & Lieu

**06 juin 2011**  
**POITIERS**

## Horaires

De 8h30 à 17h00  
7 heures de formation

## Tarif

400 € adhérent Cluster  
480 € non adhérent  
Net de taxe, hors déjeuner

## Public

Bureaux d'études,  
architectes, maîtres  
d'ouvrage, entreprises

## Pré-requis

Connaissance de la  
thermique du bâtiment

## Formateur

Jérémy Amand  
Ingénieur-énergéticien  
Pouget Consultants

## RT 2012

# PERFECTIONNEMENT POUR LA FILIÈRE CONSTRUCTION

### OBJECTIFS

- I. Approfondir les fondements, les exigences et les principes d'application de la RT 2012
- II. Approfondir les principes des constructions performantes
- III. Analyser techniquement les premiers retours d'expériences (BBC, passif)

### 8h30 – 9h00 Accueil

### 9h00 – 11h00

#### Contexte réglementaire : la RT 2012 à la loupe

- Analyse des subtilités de l'Arrêté concernant la RT 2012
- Analyse détaillée des exigences minimales et nouveautés
- Différences avec la réglementation thermique actuelle
- Logiciels utilisant la méthode RT 2012

### 11h00 – 12h30 et 14h00 – 15h00

#### Solutions techniques sur le bâti

- Quelles sont les solutions qui fonctionnent ?
- Quelles sont les techniques innovantes ?
- Zoom sur isolation, menuiseries, étanchéité
- Risques et erreurs à éviter

#### Solutions techniques sur le chauffage, ventilation, ECS

- Quelles sont les solutions qui fonctionnent ?
- Faut-il systématiquement recourir aux énergies renouvelables ?
- Alternatives et solutions innovantes
- Limites de l'aspect réglementaire face aux innovations technologiques

### 15h00 – 17h00

#### Premier bilan de la RT 2012

- Calculs réglementaires et problématiques du moteur
- Analyse de projets à haute performance compatibles avec la future réglementation (projets BBC, passifs)

#### Approche pédagogique

- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisation
- Classeur remis à l'issue de la formation + support numérique
- 15 participants maximum
- Transversalité des acteurs

Le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes est une association Loi 1901, soutenue par :



Lauréat sélection nationale des grappes d'entreprises 2011



**CLUSTER POITOU-CHARENTES**  
**Eco-habitat**

Le réseau des acteurs de l'éco-construction

3, rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS  
tél. 05 49 45 95 69 | fax 05 49 55 92 98

cluster-ecohabitat@cluster-ecohabitat.fr

[www.cluster-ecohabitat.fr](http://www.cluster-ecohabitat.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Intitulé : RT 2012, perfectionnement pour la filière construction**

**Date : 6 juin 2011**

**Lieu : SPN, 60 Boulevard du Grand Cerf - 1er étage  
(à côté de la gare SNCF)  
86000 Poitiers**

A retourner à : **CLUSTER ECO-HABITAT**

3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS

[contact@cluster-ecohabitat.fr](mailto:contact@cluster-ecohabitat.fr)

Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98

[www.cluster-ecohabitat.fr](http://www.cluster-ecohabitat.fr)

N° de formateur : 54 86 01135 86

### ORGANISME

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

CP / Ville : .....

N° SIRET : .....

Tel / e-mail : .....

Prénom / NOM du participant : .....

Fonction : .....

### FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre le Cluster Eco-Habitat et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

**400 € adhérent Cluster - net de taxe**

Souhaite adhérer au Cluster Eco-Habitat

Pour cela, contacter Elodie Blot au 05 49 45 95 69

**480 € non adhérent – net de taxe**

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme.

Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- ▶ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cluster Eco-Habitat
- ▶ par virement (RIB du Cluster Eco-Habitat sur simple demande)
- ▶ par mandat administratif

Date : .....

Signature et cachet :

### FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Le Cluster Eco-Habitat est prestataire de formation agréée, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCA. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Le Cluster Eco-Habitat est une association Loi 1901, soutenue par :



Lauréat sélection nationale des groupes d'entreprises 2011

